

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin, le Bureau Communautaire du Pays de Mortagne dûment convoqué le jeudi 15 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, au siège du Pays de Mortagne, sous la présidence de Monsieur Guillaume JEAN.

Conseillers communautaires présents :

M. Le Président JEAN Guillaume, M. le 1er Vice-Président FRUCHET Jean-François, M. le 2ème Vice-président BREJON Hervé, M. le 3ème Vice-Président BROCHOIRE Alain, M. le 4ème Vice-Président BROSSET Marcel, Mme la 5ème Vice-Présidente PLUCHON Marie-Thérèse, M. le 6ème Vice-Président GIRARD Guy, M. le 7ème Vice-Président COUDERC Eric, Mme la Membre du Bureau BEAUFRETON Nicole, M. le Membre du Bureau PRAILE Arnaud, M. le Membre du Bureau LANDREAU Alain

Table des matières

1.Avenant n°1 à la convention relative aux modalités techniques et financières d'aide au fonctionnement de la plateforme territoriales de rénovation énergétique (PTRE) de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne.....	2
2.Attribution d'une subvention de 330 € au collège Saint Nicolas de Tiffauges pour l'organisation d'une Journée Verte.....	2
3.Demande de subvention dans le cadre du fonds de relance du Pays de Mortagne.....	3
4.Aire d'accueil des gens du voyage : modification du règlement intérieur.....	4

1.Avenant n°1 à la convention relative aux modalités techniques et financières d'aide au fonctionnement de la plateforme territoriales de rénovation énergétique (PTRE) de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne

Le 16 juin 2021, le Pays de Mortagne et le SYDEV ont conclu une convention relative aux modalités techniques et financières d'aide au fonctionnement de la plateforme territoriales de rénovation énergétique (PTRE) de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne. L'aide apportée par le SYDEV est une subvention d'un montant plafond de 148 362.46 € sur une durée de 5 ans (2021 - 2026).

Cette année, le guichet habitat a ouvert une nouvelle permanence dédiée à l'accompagnement des ménages dans leur projet d'installation de panneaux photovoltaïques.

Le SYDEV propose un bonus financier de 5 000 € par an pour les collectivités qui mettent en place ce type d'accompagnement. Pour concrétiser cela, il est nécessaire de passer un avenant à la convention de 2021.

Oùï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente décide à l'unanimité des suffrages exprimés :
11 voix pour

Article 1 : d'approuver et de conclure l'avenant n°1 à la convention relative aux modalités techniques et financières d'aide au fonctionnement de la plateforme territoriales de rénovation énergétique (PTRE) de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne, avec le SYDEV.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer cet avenant

2.Attribution d'une subvention de 330 € au collège Saint Nicolas de Tiffauges pour l'organisation d'une Journée Verte

La sensibilisation des scolaires aux enjeux énergétiques et climatiques, et plus globalement l'éducation à l'environnement et au développement durable (déchets, eau, air, mobilité, ...) est primordiale. Elle permet d'acquérir des connaissances et des gestes que les enfants pourront mettre en pratique à l'école et dans la sphère familiale. La sensibilisation est une des clés pour faire évoluer les comportements. La fiche action 1.5.3. du Plan Climat Air Energie Territorial vise à mettre en place des modules pédagogiques et des animations à destination des primaires et/ou des collégiens.

Le 17 avril 2023, le Collège St Nicolas de Tiffauges a déposé auprès du Pays de Mortagne une demande de subvention pour un montant de 330 € afin de contribuer à l'organisation de la 3ème édition de la journée verte du collège qui a eu lieu le 23 mai 2023.

Programme de la journée verte :

Lors de cette journée, sur le temps du midi, les élèves de la commission verte organisent des jeux sur la thématique du développement durable. L'après-midi, les élèves ont le choix entre différents ateliers (réparation vélos, visite atelier les recycleur fou, animation TRIVALIS, réalisation de sacs avec le collectif terre d'actions, permaculture, visite usine d'eau...). Certains sont réalisés par des enseignants, d'autres par des intervenants extérieurs que nous avons sollicités pour varier les propositions.

Le Conseil Communautaire réuni en date du 05 avril 2023 a voté son budget principal 2023 intégrant une ligne d'un montant de 1 000 € dédiée au subventionnement d'événements proposés par les collèges en lien avec la transition écologique.

La commission Aménagement et Transition Ecologique a donné un avis favorable à la demande de subvention le 24 avril 2023.

Oùï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente décide à l'unanimité des suffrages exprimés :
11 voix pour

Article 1 : de voter et d'octroyer une subvention exceptionnelle de 330 € au Collège St Nicolas, à partir du budget principal 2023 n°43300 dont le SIRET est le n°248 500_662_00015 :

Subvention	2023
Collège St Nicolas Adresse du siège social : 8, rue des Douves - 85130 TIFFAUGES	330,00 €

Article 2 : d'indiquer que les crédits nécessaires au financement de cette dépense sont inscrits au chapitre 65 « Autres dépenses de gestion courante » au budget principal 2023 n°43300.

3.Demande de subvention dans le cadre du fonds de relance du Pays de Mortagne

Vu la délibération n°20-121 du Conseil de Communauté du 9 septembre 2020 autorisant le Pays de Mortagne a conventionné avec la Région des Pays de la Loire pour la mise en place d'un fonds de relance à destination des entreprises,

Vu la délibération n°20-122 du Conseil de Communauté du 9 septembre 2020 autorisant la signature d'une convention de soutien à la relance économique entre le Département de la Vendée et la Communauté de Communes du Pays de Mortagne,

Vu la délibération n°21-024 du Conseil de Communauté du 10 mars 2021 autorisant la signature d'un avenant à la convention de soutien à la relance économique entre le Département de la Vendée et la Communauté de Communes du Pays de Mortagne,

Vu la convention de soutien à la relance économique entre le Département de la Vendée et la Communauté de Communes du Pays de Mortagne et son avenant n°1,

Vu le règlement d'intervention du fonds de relance du Pays de Mortagne,

La société « EARL Vallée de Sèvre » représentée par Mathieu FRUCHET et domiciliée au Puy Moisson à Saint-Malo-du-Bois, a sollicité une subvention à la Communauté de Communes dans le cadre du fonds de relance du Pays de Mortagne.

Ce fonds de relance a pour objectif d'accompagner les entreprises dans leurs projets de développement et plus particulièrement dans leurs projets de diversification d'activités, de transition écologique ou encore de transition numérique.

Cette exploitation agricole a pour projet d'installer un séchoir pour son foin pour en faire un foin d'une très grande valeur nutritive et de cesser l'enrubannage, et également pour les céréales produites sur l'exploitation. Ces aliments seront autoconsommés par son troupeau de vaches. L'arrêt de l'enrubannage permettra également de réduire considérablement les déchets plastiques car il ne sera plus nécessaire de filmer les balles d'herbe pour les conserver.

L'exploitation a également pour projet d'installer une chaudière biomasse qui sera alimentée par des plaquettes de bois déchiquetées issues de l'entretien des haies bocagères de l'exploitation.

Cette chaudière permettra de chauffer également un élevage de lapins ainsi que deux maisons sur le site de l'exploitation.

Pour mener à bien ce projet il est impératif de dimensionner correctement les besoins et les équipements via une étude de faisabilité pour le séchage et une autre étude de faisabilité pour la chaufferie.

Pour ce faire, l'entreprise a reçu un devis de la structure SEGRAFO d'un montant de 3 000 €. Il est proposé d'accompagner la société « EARL Vallée de Sèvre », dans le cadre du fonds de relance du Pays de Mortagne, à hauteur de 50 % de son investissement, soit 1 500 €.

L'autre étude de faisabilité (chaufferie bois) ainsi que les investissements pourront éventuellement prétendre à des aides dans le cadre du fonds chaleur de l'ADEME et des fonds européens.

Oùï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

11 voix pour

Article 1 : de valider le versement d'une subvention de 1 500 € à la société « EARL Vallée de Sèvre » dans le cadre du fonds de relance pour l'accompagner dans son projet de transition écologique,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Article 3 : de procéder au versement de cette subvention à l'entreprise uniquement sur facture(s) acquittée(s) et après décaissement de son prêt bancaire.

4. Aire d'accueil des gens du voyage : modification du règlement intérieur

L'Aire d'Accueil des Gens du voyage a ouvert en 2009 sur Mortagne-Sur-Sèvre.

Elle est composée de 10 blocs sanitaires, dont 1 PMR et un local accueil, WC et technique. Un règlement intérieur a été mis en place à l'ouverture et modifié par avenant en 2013.

Depuis juillet 2022, la Communauté de Communes en a confié la gestion à ACGV services.

En commission solidarité familles, fin 2022, il a été proposé de modifier quelques points du règlement intérieur, dont la durée de séjour portée à 3 mois et un paragraphe explicite sur les fluides.

D'autre part, le règlement a été réécrit afin d'être en cohérence avec les Communauté de Communes voisines (Terres de Montaigu et Pouzauges) avec lesquelles un groupement de commandes a été passé.

Les numéros d'article ont été modifiés et les paragraphes réorganisés.

Le projet de règlement est annexé à la présente note.

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Considérant que le règlement intérieur est un outil indispensable au bon fonctionnement de l'aire, il est proposé de le modifier.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente décide à l'unanimité des suffrages exprimés :
11 voix pour

Article 1 : de modifier le règlement intérieur du terrain d'accueil des gens du voyage, situé au lieu-dit « Le Pont Saint-Philbert » à Mortagne-sur-Sèvre.

Article 2 : d'approuver le règlement intérieur du terrain d'accueil des gens du voyage, situé au lieu-dit « Le Pont Saint-Philbert » à Mortagne-sur-Sèvre

Article 3 : d'annexer le règlement intérieur du terrain d'accueil des gens du voyage, situé au lieu-dit « Le Pont Saint-Philbert » à Mortagne-sur-Sèvre à la présente délibération